

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Eastern Shores tenue à l'hôtel Riôtel Matane sis au 250, avenue du Phare Est, Matane (Québec), le mardi 21 mars 2023 à compter de 13 h. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
K. Dickson, vice-président
M. O'Brien, membre
K. Ward, membre (vidéoconférence)
R. Mundle, membre
M. E. Beaulieu
J. McWhirter
M. Syvret-Caplin
G. Hayes
D. Bourgouin

COMMISSAIRE PARENT : K. Mackenzie, membre

DIRECTEUR GÉNÉRAL : H. Wood
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services
d'éducation aux adultes et de formation
professionnelle
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRES : S. Ward, directrice des services financiers et des ressources
matérielles (vidéoconférence)
D. Simoneau, directrice des ressources humaines
(vidéoconférence)
M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du
transport et de l'organisation scolaire

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du comité exécutif et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

E23-03-783

Il est proposé par M. O'Brien que l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif de la CSES soit approuvé.

ADOPTÉ

3. **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 **Lecture du procès-verbal de la séance du 7 février 2023**

E23-03-784

Du fait que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Eastern Shores, tenue le 7 février 2023, a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, en conformité avec l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par K. Mackenzie que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

3.2 **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2023**

E23-03-785

Il est proposé par K. Dickson que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la CSES tenue le 7 février 2023 soit approuvé.

ADOPTÉ

4. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Il n'y a pas de sujet à traiter.

5. **DIVERS**

Après discussion, il est convenu que les comptes créditeurs seront examinés par les membres lors des prochaines réunions du comité exécutif, et que Kenny Ward sera chargé de vérifier le document connexe avant la rencontre.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE À 13 H 13**

E23-03-786

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par K. Mackenzie que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Secrétaire général

Président